



3

Motion

PI 4677

M. Aloyse Bisdorff

13.07.2000

Considérant l'évolution du secteur public, dont l'effectif s'est accru considérablement afin de pouvoir mieux répondre aux obligations croissantes du secteur afin de satisfaire les besoins des citoyens et de la société ;

Considérant que l'accord salarial conclu entre le gouvernement et la C.G.F.P. concerne directement et indirectement quelque 40.000 salariés occupés dans le secteur public ;

Vu la représentativité manifeste de la C.G.F.P. pour les fonctionnaires et employés de l'Etat ;

Vu que le résultat des négociations salariales concernent également les fonctionnaires, employés et ouvriers des communes, des CFL, du secteur socio-éducatif, du secteur de la santé, ... représentés par d'autres syndicats représentatifs pour ces secteurs ;

Vu que la transposition de l'accord salarial dans ces secteurs se fait dans les limites des résultats négociés ;

Vu qu'il ne s'agit nullement de mettre en question l'unicité de ces négociations et de l'accord salarial, ainsi que sa validité pour tout le secteur public ;

Vu qu'il serait utile et démocratique que tous les partenaires sociaux concernés soient associés à ces négociations ;

la Chambre des Députés

invite le gouvernement:

à mener les prochaines négociations concernant le secteur public avec tous les partenaires sociaux représentatifs, aussi bien du côté salarial que du côté patronal, de préférence au sein d'une commission tarifaire représentative pour tout le secteur public ;

à négocier les grandes lignes et le volume (enveloppe) d'un accord global à ce niveau ;

à transposer cet accord global secteur par secteur en l'adaptant à travers les négociations avec partenaires et syndicats représentatifs pour chacun de ces secteurs.

Aloyse Bisdorff